

# BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



## Dernière Heure | 24 octobre 2019

### Volume 2 no 2 – 24 octobre 2019

*Versement des sommes de rappel de traitement à Revenu Québec*

### Procédure à suivre pour les anciens employés

Les professionnels ayant quitté leur emploi à Revenu Québec entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 1<sup>er</sup> août 2019 recevront une correspondance de l'employeur, selon l'information portée à la connaissance du SPGQ, au début du mois de novembre. Celle-ci indiquera la procédure à suivre pour toucher les sommes de rappel de traitement dues.

Les personnes concernées disposeront de quatre mois, soit jusqu'au 18 février 2020, pour remplir [le formulaire](#) et le retourner, sans oublier de joindre un spécimen de chèque à l'employeur, par courriel ou par la poste. Le versement des sommes dues sera effectué dès le traitement de la demande terminée, au plus tard deux mois suivant le 18 février 2020.

Rappelons que Revenu Québec et le SPGQ ont procédé, le 18 juin dernier, à la signature de la convention collective 2015-2020 des professionnels de l'agence. Dans le cadre de cette négociation, les paramètres salariaux ci-dessous ont été convenus :

- pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 : un montant forfaitaire équivalant à 0,30 \$ par heure rémunérée;
- pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 : une majoration des taux et échelles de traitement d'un pourcentage égal à 1,5 %;
- pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 : une majoration des taux et échelles de traitement d'un pourcentage égal à 1,75 %;
- pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 : une majoration des taux et échelles de traitement d'un pourcentage égal à 2,0 %.

Les montants rétroactifs, à l'égard des nouvelles structures de classification des emplois, devraient être payés au printemps 2020. L'employeur communiquera avec chacune des personnes concernées par voie postale afin d'obtenir les informations pertinentes à cette fin.

Si vous avez des questions, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : [revenuquebec@spgq.qc.ca](mailto:revenuquebec@spgq.qc.ca).

**Guillaume Bouvrette**

Troisième vice-président du SPGQ et responsable de Revenu Québec